



46, AVENUE D'IVRY, 75647 PARIS CEDEX 13  
TÉLÉPHONE : 01 40 63 29 57 • FAX : 01 40 63 29 78  
Courriel : fmaitres@snes.edu

SECTEUR FORMATION INITIALE ET CONTINUE  
DES PERSONNELS - ENTRÉE DANS LE MÉTIER

www.snes.edu

« Penser et exercer son métier »  
rubrique « débuter » puis « affectation en stage »

# AFFECTATION DES LAURÉAT(E)S DES CONCOURS

## RENTREE 2012

Renvoyez-nous cette fiche recto verso à l'adresse ci-contre

démarche sans engagement de votre part

Conservez les pages 3 et 4

CONCOURS OBTENU	
<input type="checkbox"/> CAPES	
<input type="checkbox"/> CAPET	<input type="checkbox"/> Externe
<input type="checkbox"/> Agrégation	<input type="checkbox"/> Interne
<input type="checkbox"/> CPE	
<input type="checkbox"/> Troisième concours	
Session : .....	

DISCIPLINE (et option éventuelle)
.....
.....

TYPE DE STAGE CHOISI
<input type="checkbox"/> Affectation dans le second degré
<input type="checkbox"/> Report de stage
<input type="checkbox"/> Autre : .....

SITUATION EN 2011/2012
<input type="checkbox"/> Étudiant(e)
<input type="checkbox"/> Report de stage
<input type="checkbox"/> Titulaire Éducation nationale dans l'académie de : .....
<input type="checkbox"/> Contractuel <input type="checkbox"/> Vacataire
<input type="checkbox"/> Non-titulaire hors Éducation nationale
<input type="checkbox"/> Assistant d'éducation
<input type="checkbox"/> Renouvellement de stage
<input type="checkbox"/> Titulaire de la Fonction publique (hors EN)

Demandez-vous une affectation en rapprochement de conjoints ?  OUI  NON

Attention : date limite de prise en compte des situations familiales : **14 juillet 2012**

Nom de naissance .....	Prénom .....
Nom marital .....	
Sexe : <input type="checkbox"/> F ou <input type="checkbox"/> M	Date de naissance .....

Adresse personnelle .....

Code postal [ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ] Commune .....

Tél. [ ] Portable : [ ]

Courriel .....@.....

### IMPORTANT... N'oubliez pas de signer

J'accepte de fournir au SNES et pour le seul usage syndical les données nécessaires à mon information et à l'examen de ma carrière. Je demande au SNES de me communiquer les informations académiques et nationales de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6.01.78. Cette autorisation est à reconduire lors du renouvellement de l'adhésion et révoquable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNES, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13 ou à ma section académique.

Date : .....

Signature

VŒUX D'AFFECTATION DANS L'ORDRE DE LA DEMANDE OFFICIELLE	
1. ....	<input type="checkbox"/>
2. ....	<input type="checkbox"/>
3. ....	<input type="checkbox"/>
4. ....	<input type="checkbox"/>
5. ....	<input type="checkbox"/>
6. ....	<input type="checkbox"/>
(*) Extension	

(\*) Ne rien inscrire dans cette case.

**Joignez une copie de votre demande saisie sur SIAL (page écran)**

# Calculez votre barème

Indiquez le nombre de points

## CLASSEMENT AU CONCOURS : PARTIE COMMUNE A TOUS

Vous êtes reçu(e) ..... sur .....

Les promotions sont divisées en déciles (1 décile = 10 % des reçus).

Pour déterminer votre décile : divisez (votre rang de classement) par (le nombre d'admis /10) et ajoutez 1.

Entourez votre nombre de points :

1 <sup>er</sup> décile ..... 150 pts	5 <sup>e</sup> décile ..... 90 pts	9 <sup>e</sup> décile ..... 30 pts
2 <sup>e</sup> décile ..... 135 pts	6 <sup>e</sup> décile ..... 75 pts	10 <sup>e</sup> décile ..... 15 pts
3 <sup>e</sup> décile ..... 120 pts	7 <sup>e</sup> décile ..... 60 pts	Liste complémentaire ..... 0 pt
4 <sup>e</sup> décile ..... 105 pts	8 <sup>e</sup> décile ..... 45 pts	

## BONIFICATIONS SELON LA SITUATION

● **Lauréat(e)s de l'agrégation** (sur tous les vœux) ..... 100 pts

### ● Situation familiale

- Célibataire ou vivant maritalement, sans enfant ..... 0 pt
- Rapprochement de conjoints (conditions à remplir, cf. recto verso ci-joint) :
- sur le vœu 1 **et** sur les académies limitrophes ..... 150 pts
- Bonification par enfant à charge dans le cadre du rapprochement de conjoints uniquement (enfant né ou à naître de moins de vingt ans au 1/09/2012) ..... 75 pts

### ● Situation administrative

Travailleur handicapé et bénéficiaire de l'obligation d'emploi, sur le vœu 1 ..... 1 000 pts

La bonification suivante est accordée sur le vœu 1 correspondant à la dernière académie d'affectation en tant que titulaire de la fonction publique

- Titulaire de la fonction publique de l'état, territoriale ou hospitalière, au moment de l'inscription au concours ..... 500 pts

La bonification suivante est accordée sur le vœu 1 qui doit correspondre à l'académie d'exercice en 2011-2012, à temps complet ou durant les deux dernières années si les lauréats exercent à mi-temps

- Situation déclarée par les lauréats au moment de l'inscription au concours :  
MA garantis d'emploi, enseignants et CPE contractuels du second degré de l'Éducation nationale ..... 500 pts

Pour bénéficier de cette bonification :

- les contractuels doivent faire parvenir leur état de service avant le 22 juin 2012 au MEN, à la DGRH B 2-2 ;
- les titulaires, à la même date, doivent faire parvenir leur arrêté d'affectation en qualité de titulaire.

En cas d'égalité de barème, sont pris en compte successivement :

1. l'ordre des vœux – 2. la situation familiale – 3. la date de naissance

**Total**

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Si vous êtes dans une situation familiale grave, si vous êtes confronté(e) à des difficultés sociales et/ou financières particulières, contactez-nous au plus vite

\* Si vous êtes syndiqué(e), cocher la case ci-contre afin de permettre la mise à jour de votre dossier

# Votre affectation en stage

Lauréat(e) d'un concours, il vous faut dès lors effectuer un stage d'une année avant d'être titularisé(e) et affecté(e) sur un premier poste.

Le ministère a publié au B.O. du 29/03/2012 une note de service qui définit les modalités d'affectation des fonctionnaires stagiaires ([www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr) rubrique SIAL). Le calendrier des épreuves d'admission et de publication des résultats est affiché sur le site Internet du ministère (<http://publignetce2.education.fr>).

## DEUX TEMPS

Les opérations commencent dès la notification officielle de votre admissibilité ([publignetce2.education.fr](http://publignetce2.education.fr)).

• **Première phase : le ministère vous affecte, pour une année, dans une académie (mi-juillet/début août).**

Vous pouvez formuler jusqu'à six vœux d'académies, par ordre de préférence, sur le site Internet du ministère ([www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr) rubrique SIAL).

*Veillez à imprimer la page écran qui récapitule votre demande à la fin de la saisie. Elle vous servira à justifier votre situation en cas de problème.*

Le ministère procède à votre affectation après consultation d'un groupe de travail paritaire auquel nous participons.

Votre affectation est fonction de plusieurs éléments : vos vœux, votre barème, les besoins des académies.

Dans chaque discipline, les demandes sont examinées dans l'ordre décroissant des barèmes. Vos vœux sont examinés successivement, selon l'ordre dans lequel vous les avez formulés. Si aucun n'a pu être satisfait, vous êtes affecté(e) « en extension », hors de vos vœux, en fonction des possibilités restantes et en partant de votre premier vœu.

Sur notre site [www.snes.edu](http://www.snes.edu), nous indiquons les barres d'entrée par discipline et par académie des affectations stagiaires 2009-2010-2011.

Ces informations ne sont que très peu fiables concernant les mouvements avant 2010. En effet depuis 2010, le barème a fortement évolué au détriment des lauréats.

• **Deuxième phase : le rectorat de l'académie que vous avez obtenue vous affecte en établissement pour l'année de stage (fin juillet-août).**

Les modalités d'affectation des fonctionnaires stagiaires sont du ressort des services rectoraux et variables d'une aca-

démie à l'autre. N'hésitez pas à contacter les sections académiques du SNES pour vous informer et vous aider.

## REPORT DE STAGE ET AUTRES FORMULES

Vous serez obligatoirement placé(e) en report de stage si vous ne justifiez pas d'un M2 au 1/09/2012.

- Vous pouvez obtenir un report de stage – accordé de droit – pour un congé de maternité, congé parental, et effectuer le service national en tant que volontaire.
  - Vous pouvez solliciter un report pour :
    - entamer ou poursuivre des études doctorales (réservé aux agrégations externes) ;
    - effectuer un séjour à l'étranger (pour les lauréats des concours externes, dans le cadre d'un programme d'échange universitaire. À noter que ce type de report n'est plus réservé aux seuls lauréats des disciplines de langues vivantes) ;
    - terminer la scolarité à l'ENS ;
    - préparer l'agrégation (pour les lauréats des concours externes).
- Si vous sollicitez un report, vous devez obligatoirement formuler des vœux d'affectation au cas où le report vous serait refusé par le ministère.

- D'autres formules permettent d'être affecté(e) pour l'année de stage dans des fonctions qui conduisent à la titularisation :
  - dans une classe préparatoire aux grandes écoles ou en classe de technicien supérieur ;
  - dans l'enseignement supérieur en qualité d'attaché temporaire d'enseignement et de recherche (ATER) ou de doctorant contractuel.

## BARÈME

Le ministère applique un barème qui prend en compte, pour tous, le rang de classement au concours (de 150 à 15 points selon le décile, 0 point pour les lauréats sur liste complémentaire). À cette partie commune peuvent s'ajouter des bonifications tenant compte notamment :

- du concours obtenu (100 points pour les lauréats de l'agrégation) ;
- de la situation familiale (150 points pour rapprochement de conjoints, 75 points par enfant...) ;
- de la situation administrative au moment du concours (500 points pour les enseignants contractuels du second degré, les titulaires de la Fonction publique (hors EN...)).

En cas d'égalité de barème sont pris successivement en compte : l'ordre des vœux, la situation familiale, la date de naissance. *L'attribution des bonifications dépend de la précision avec laquelle vous ren-*

seignez le serveur du ministère. Veillez en particulier à préciser si vous êtes marié(e), ou « pacsé(e) ». Sans cela vous n'obtiendrez pas la bonification correspondante.

**Les contractuels de l'Éducation nationale bénéficient d'une bonification (500 points) sur le vœu correspondant à l'académie où ils exercent en 2011-2012 à temps complet ou à mi-temps durant les années 2010-2011 et 2011-2012.**

*Attention : les pièces justificatives doivent être envoyées au ministère avant le 22 juin 2012.*

## RAPPROCHEMENT DE CONJOINTS

Pour pouvoir faire une telle demande, et bénéficier de la bonification correspondante, il faut réunir deux conditions cumulatives :

- être marié(e), lié(e) par un PACS ou vivre maritalement avec au moins un enfant reconnu par l'un et l'autre parent (ou enfant à naître) ;
- que le conjoint exerce une activité professionnelle ou soit inscrit comme demandeur d'emploi (ce qui exclut les étudiants et les stagiaires), à la date du 14 juillet 2012. Il faut demander en premier vœu l'académie correspondant au lieu d'activité professionnelle du conjoint. Si ces conditions sont remplies, la bonification sera accordée sur le vœu 1 et les académies limitrophes.

**N.B. : La date de prise en compte des situations familiales est fixée au 14 juillet 2012. Les pièces justificatives : attestation d'emploi, justificatif du domicile du conjoint, photocopie du livret de famille ou attestation de PACS... sont à adresser au rectorat d'affectation dès la connaissance de l'académie d'affectation.**

## RÉVISION D'AFFECTATION

Si votre barème calculé par l'administration est erroné, si votre situation familiale a changé tardivement, vous pouvez formuler, dans les plus brefs délais, une demande de révision d'affectation et nous en informer. Notre intervention conjointe, au ministère ou au rectorat, permet souvent d'obtenir satisfaction, et de régler favorablement la plupart des situations familiales, médicales ou sociales difficiles. Le fait de ne pas rejoindre son poste, ou de l'abandonner, entraîne la radiation et la perte du bénéfice de l'admission au concours.

## POUR NOUS CONTACTER

**Au siège national : SNES, Secteur FIC-EDM**

Tél. : 01 40 63 29 57 - Fax : 01 40 63 29 78 - Courriel : fmaitres@snes.edu

Adresse postale : 46, avenue d'Ivry - 75647 Paris Cedex 13.

**Dans les sections académiques (voir liste ci-dessous).**

### Adresses de nos sections académiques (S3)

#### **Aix-Marseille :**

12, place du Général-de-Gaulle,  
13001 Marseille  
Tél. : 04 91 13 62 80 – Fax : 04 91 13 62 83  
Mél : s3aix@snes.edu  
Site Internet : www.aix.snes.edu

**Amiens :** 25, rue Riolan, 80000 Amiens  
Tél. : 03 22 71 67 90 – Fax : 03 22 71 67 92  
Mél : s3ami@snes.edu  
Site Internet : www.amiens.snes.edu

#### **Besançon**

19, av. Edouard-Droz, 25000 Besançon  
Tél. : 03 81 47 47 90 – Fax : 03 81 47 47 91  
Mél : s3bes@snes.edu  
Site Internet : www.besancon.snes.edu

#### **Bordeaux**

138, rue de Pessac, 33000 Bordeaux  
Tél. : 05 57 81 62 40 – Fax : 05 57 81 62 41  
Mél : s3bor@snes.edu  
Site Internet : www.bordeaux.snes.edu

**Caen :** 206, rue Saint-Jean,  
BP 93108, 14019 Caen Cedex 2  
Tél. : 02 31 83 81 60 – Fax : 02 31 83 81 63  
Mél : s3cae@snes.edu  
Site Internet : www.caen.snes.edu

**Clermont :** Maison du Peuple,  
29, rue Gabriel-Péri, 63000 Clermont-Ferrand  
Tél. : 04 73 36 01 67 – Fax : 04 73 36 07 77  
Mél : s3cle@snes.edu  
Site Internet : www.clermont.snes.edu

**Corse :** Immeuble Beaulieu,  
avenue du Président-Kennedy, 20090 Ajaccio  
Tél. : Ajaccio : 04 95 23 15 64  
Bastia : 04 95 32 41 10  
Fax : Ajaccio : 04 95 22 73 88  
Fax : Bastia : 04 95 31 71 74  
Courriel Ajaccio : snescorse@wanadoo.fr  
Courriel Bastia : s3cor@snes.edu  
Site Internet : www.corse.snes.edu

**Créteil :** 3, rue Guy-de-Gouyon-du-Verger  
94112 Arcueil Cedex  
Tél. : 08 11 11 03 82/83\* – Fax : 01 41 24 80 61  
Mél : s3cre@snes.edu  
Site Internet : www.creteil.snes.edu

**Dijon :** 6, allée Cardinal-de-Givry, 21000 Dijon  
Tél. : 03 80 73 32 70 – Fax : 03 80 71 54 00  
Mél : s3dij@snes.edu  
Site Internet : www.dijon.snes.edu

#### **Grenoble**

16, avenue du 8-Mai-45, BP 137,  
38403 Saint-Martin-d'Hères Cedex  
Tél. : 04 76 62 83 30 – Fax : 04 76 62 29 64  
Mél : s3gre@snes.edu  
Site Internet : www.grenoble.snes.edu

#### **Guadeloupe**

2, résidence « Les Alpinias »  
Morne-Caruel, 97139 Les Abymes  
Tél. : 05 90 90 10 21 – Fax : 05 90 83 96 14  
Mél : s3gua@snes.edu  
Site Internet : www.guadeloupe.snes.edu

#### **Guyane**

Mont-Lucas, bât. G,  
local 3435, 97300 Cayenne  
Tél. : 05 94 30 05 69 – Fax : 05 94 31 00 57  
Mél : s3guy@snes.edu  
Site Internet : personal.nplus.gf/snes-fsu

#### **Lille**

209, rue Nationale, 59800 Lille  
Tél. : 03 20 06 77 41 – Fax : 03 20 06 77 49  
Mél : s3lil@snes.edu  
Site Internet : www.lille.snes.edu

#### **Limoges**

40, avenue Saint-Surin, 87000 Limoges  
Tél. : 05 55 79 61 24 – Fax : 05 55 32 87 16  
Mél : s3lim@snes.edu  
Site Internet : www.limoges.snes.edu

#### **Lyon**

16, rue d'Aguesseau, 69007 Lyon  
Tél. : 04 78 58 03 33 – Fax : 04 78 72 19 97  
Mél : s3lyo@snes.edu  
Site Internet : www.lyon.snes.edu

#### **Martinique**

Cité Bon Air, bât. B, route des Religieuses,  
97200 Fort-de-France  
Tél. : 05 96 63 63 27 – Fax : 05 96 71 89 43  
Mél : s3mar@snes.edu  
Site Internet : www.martinique.snes.edu

#### **Mayotte**

Résidence Bellecombe, 110, lotissement  
des Trois-Vallées, 97600 Mamoudzou  
Tél.-fax : 0269 62 50 68  
Mél : mayotte@snes.edu  
Site Internet : www.mayotte.snes.edu

#### **Montpellier**

Enclos des Lys B, 585, rue de l'Aiguelongue,  
34090 Montpellier  
Tél. : 04 67 54 10 70 – Fax : 04 67 54 09 81  
Mél : s3mon@snes.edu  
Site Internet : www.montpellier.snes.edu

#### **Nancy-Metz**

15, rue Godron, BP 72235, 54022 Nancy Cedex  
Tél. : 03 83 35 20 69 – Fax : 03 83 55 60 18  
Mél : s3nan@snes.edu  
Site Internet : www.nancy.snes.edu

#### **Nantes**

15, rue Dobrée, 44100 Nantes  
Tél. : 02 40 73 52 38 – Fax : 02 40 73 08 35  
Mél : s3nat@snes.edu  
Site Internet : www.nantes.snes.edu

#### **Nice**

264, bd de la Madeleine, 06000 Nice  
Tél. : 04 97 11 81 53 – Fax : 04 97 11 81 51  
Mél : s3nic@snes.edu  
Site Internet : www.nice.snes.edu

#### **Orléans-Tours**

9, rue du Faubourg-Saint-Jean, 45000 Orléans  
Tél. : 02 38 78 07 80 – Fax : 02 38 78 07 81  
Mél : s3ori@snes.edu  
Site Internet : www.orleans.snes.edu

**Paris :** 3, rue Guy-de-Gouyon-du-Verger  
94112 Arcueil Cedex  
Tél. : 08 11 11 03 81\* – Fax : 01 41 24 80 59  
Mél : s3par@snes.edu  
Site Internet : www.paris.snes.edu

**Poitiers :** Maison des Syndicats,  
16, av. du Parc-d'Artillerie, 86000 Poitiers  
Tél. : 05 49 01 34 44 – Fax : 05 49 37 00 24  
Mél : s3poi@snes.edu  
Site Internet : www.poitiers.snes.edu

#### **Reims**

35/37, rue Ponsardin, 51100 Reims  
Tél. : 03 26 88 52 66 – Fax : 03 26 88 17 70  
Mél : s3rei@snes.edu  
Site Internet : www.reims.snes.edu

#### **Rennes**

24, rue Marc-Sangnier, 35200 Rennes  
Tél. : 02 99 84 37 00 – Fax : 02 99 36 93 64  
Mél : s3ren@snes.edu  
Site Internet : www.rennes.snes.edu

#### **Réunion**

BP 30072, 97491 Saint-Clotilde Cedex  
Tél. : 02 62 97 27 91 – Fax : 02 62 97 27 92  
Mél : s3reu@snes.edu  
Site Internet : www.reunion.snes.edu

#### **Rouen**

14, bd des Belges, BP 543, 76005 Rouen Cedex  
Tél. : 02 35 98 26 03 – Fax : 02 35 98 29 91  
Mél : s3rou@snes.edu  
Site Internet : www.rouen.snes.edu

#### **Strasbourg**

13A, bd Wilson, 67000 Strasbourg  
Tél. : 03 88 75 00 82 – Fax : 03 88 75 00 84  
Mél : s3str@snes.edu  
Site Internet : www.strasbourg.snes.edu

#### **Toulouse**

2, avenue Jean-Rieux, 31500 Toulouse  
Tél. : 05 61 34 38 51 – Fax : 05 61 34 38 38  
Mél : s3tou@snes.edu  
Site Internet : www.toulouse.snes.edu

#### **Versailles**

3, rue Guy-de-Gouyon-du-Verger  
94112 Arcueil Cedex  
Tél. : 08 11 11 03 84/85\* – Fax : 01 41 24 80 62  
Mél : s3ver@snes.edu  
Site Internet : www.versailles.snes.edu

\* prix d'un appel local